Section 0. Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

COMMUNE DE TOVIKLIN

Avis DRP n° : 66/023/CT/PRMP/SP-PRMP/2022 du 08 / 04 /2022

Objet : ***Travaux d'Entretien Courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la commune de Toviklin, campagne 2021 par l'approche participative avec la méthode HIMO***

Référence SIGMAP : T_ST_54282

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Toviklin publié sur le portail web des marchés le 25 janvier 2022.

2. La Commune de Toviklin a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, des ressources du **Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) affecté MIT Pistes Rurales au titre de l'année 2021**, afin de financer les projets de développement sur son territoire, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **Entretien Courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la commune de Toviklin, campagne 2021 par l'approche participative avec la méthode HIMO.**

3. Le Maire de la Commune de Toviklin sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **Travaux d'Entretien Courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) de la commune de Toviklin, campagne 2021 par l'approche participative avec la méthode HIMO** Les travaux sont constitués en un (01) seul lot. Les travaux à exécuter concernent :

AXE	Désignation des ITR	Longueur (ml)
Axe 1	TAPEHOUE-DAVIHOUE-TOSSAHOUE	5 800
Axe 2	KPEVE-DOTOHOUE-DOKO Centre	5 500
Axe 3	AKOME TANOU AVEDJI	2 550
Axe 4	CS TOVIKLIN-HOTAVIK KLEME	6 500
Axe 5	GLIDJI-KOKOHOUE	6 900
Axe 6	GNAGNIMONTONOU HOUEDOGLI	3 700
Axe 7	DAVI- EPP ZAPHI	6 700
Axe 8	KPETOUENOU-CEG TOHANKADA	3 200
Axe 9	DAVIHOUE – SODEGLAHOUE - DEKEME	5 400
Axe 10	TADOKOME-HOUEGANGBE ETONHOUE	6 300
Axe 11	DANDOUME-DAVOHOUE-LAGBAHOME-RN35	2 450
Axe 12	SOKEHOUE FOLLYHOUE	10 200
Axe 13	DANDJEKPOHOUE-ETCHEOUE LOKOGBA	4 600

Scanné avec CamScanner

Axe 14 :	CEG TANNOU-AVEDJI-AYESSO	3 900
	Total général	**73 700**

- Le désherbage (fauchage des herbes).
- Le curage des ouvrages et dégagement en amont et aval (dessouchages, dégagement des arbres et arbustes avec curage des caniveaux, dalots radiers submersibles et autres);
- Le curage des fossés (latéraux et divergents).
- Le traitement des dégradations et des déformations sur la chaussée (tôles ondulées, ornières, ravines, bourbiers, déchaussement d'ouvrages et autres);
- La réparation des ouvrages en BA, en maçonnerie et en bois (ailes, murs de tête... etc.);
- La réparation des barrières de pluie et des panneaux de signalisation;

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

- *Exigences techniques et expériences* (*conformément aux dispositions des articles 59 de la loi*) :
  - disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les critères de qualification ;
  - proposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé dans les critères de qualification ;
  - Avoir été formé sur la méthode à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) avec approche participative en aménagement justifiée par une attestation délivrée au cours du PASR 1 ou du PASR 2 et du PASTR I & II tenant lieu de pré qualification et apporter les preuves (attestation de formation HIMO).
  - avoir réalisé avec succès au cours des trois (03) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions (2019, 2020 et 2021) et de l'année en cours en tant qu'entrepreneur principal au moins trois (03) marchés similaires en nature et complexité (Entretien et/ou aménagement des pistes rurales), chacun d'une valeur minimale de quinze millions (15.000.000) francs CFA, précédemment à la satisfaction du maître d'ouvrage en apportant les preuves (*attestations de bonne fin d'exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages et/ou les Procès-verbaux de réception provisoire en photocopie légalisée accompagnées de la page de garde, de la page contenant le montant du marché et de la page de signatures des contrats ou tout autre document justificatif*).

    Les marchés dont les montants TTC seront en dessous de ce minimal ne seront pas pris en compte.
- *Exigences d'ordre* financier (*conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi*) :
  - avoir réalisé au cours des années (2018, 2019 et 2020) un chiffre d'affaires moyen des activités de construction en BTP au moins égal à une fois le montant de son offre ;
  - avoir un accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédits à hauteur de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

Scanné avec CamScanner

- *Exigences techniques et expériences (conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi) :*
  - elles devront fournir, en lieu et place des performances techniques, des pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement (en termes de diplômes et de nombre d'années d'expérience). *Consulter le dossier d'appel à concurrence pour les informations plus détaillées.*
  - disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les critères de qualification ;
  - Avoir été formé sur la méthode à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) avec approche participative en aménagement justifiée par une attestation délivrée au cours du PASR 1 ou du PASR 2 et du PASTR I & II tenant lieu de pré qualification et apporter les preuves (attestation de formation HIMO).
- *Exigences d'ordre financier (conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi) :*
  - produire un engagement écrit à souscrire à une assurance risques professionnels une fois titulaire, dans un délai maximum de deux (02) semaines après la notification marché ;
  - avoir un accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédits à hauteur de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

Consulter le dossier de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations plus détaillées.

NB : Dans le cadre de l'analyse des offres, l'Autorité contractante se réserve le droit de vérifier par tous les moyens, toutes les informations fournies par le soumissionnaire dans le cadre de cet appel à candidature. En cas de contrefaçon ou de faux et usage de faux avérés, l'Autorité contractante devra poursuivre les soumissionnaires présumés faussaires devant les juridictions compétentes nationales, conformément aux dispositions de la Loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en vigueur au Bénin

Voir le dossier d'appel à concurrence pour les informations détaillées sur les critères de qualification.

Le critère de sélection sera l'offre techniquement valable et le plus économiquement avantageuse.

5. Le délai d'exécution des travaux est **de deux (02) mois**.

6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur ADJALLA Eustache, Personne Responsable des Marchés Publics E-mail :** prmp_mairietoviklin@yahoo.com, et prendre connaissance du dossier de demande de renseignements et de prix au **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics** à l'adresse mentionnée ci-après : **sise dans l'enceinte de la Mairie de Toviklin Tél :** 95 94 66 66 tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h 30 min et de 14 h à 17 h 30 min (Heure locale).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement une copie du dossier de demande de renseignements et de prix complet à l'adresse mentionnée ci-après . **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Toviklin sise dans l'enceinte de ladite Mairie**, à compter du 08/04/2022 Le dossier de demande de renseignements et de prix en version

Scanné avec CamScanner

payer sera immédiatement remis aux candidats sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics contre une fiche de décharge établie à cet effet ou adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

8 Les offres sont rédigées en langue française et devront être présentées et déposées par lot et en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur CD sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Toviklin** au plus tard le 28/09/22 à 10 h 00 mn. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus [illegible] Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes aux frais des soumissionnaires concernés.

10 Les offres (version physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion** de la Mairie de Toviklin le 28/09/22 à 10 h 30 mn.

11 Les offres [illegible] une garantie de soumission d'un montant de **trois cent trente mille cinq cent huit** [illegible] F CFA. En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre [illegible] d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires [illegible].

12 Les offres [illegible] pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de [illegible] ci-dessus.

Fait à Toviklin, le 08/09/2022

La Personne Responsable des Marchés Publics,

La PRMP

Eustache ADJALLA

Scanné avec CamScanner